

Vu le Commissaire-Enquêteur



www.marchespublics.ledauphine-legal.com

AVIS Avis administratifs

PRÉFECTURE DEL'ISÈRE Environnement

L'arrêté préfectoral n° 98-2017-03-21-006 portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau usagée agricole à été signé le 21 mars 2017.

Droit de préemption urbain

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Mise à jour du périmètre de Droit de Préemption Urbain sur la commune de Saint-Martin-d'Hères

Par délibération n° 104/170077 en date du 24 mars 2017, le conseil métropolitain a décidé de modifier le périmètre de Droit de Préemption Urbain existant sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.

Enquêtes publiques

Commune de Parménil

Avis de mise à l'Enquête Publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme et de zonage d'aménagement (pour plus de détails, voir l'avis de la commune de Parménil du 2 mars 2017).

Préfecture de l'Isère

COMMUNE DES DEUX ALPES

Direction des relations avec les Collectivités

Bureau du droit des sols et de l'aménagement juridique

Avis d'ouverture d'enquête publique parcelaire préalable à l'extinction d'une servitude d'utilité publique

Extinction de servitude d'aménagement du domaine délaissé. Il sera procédé, sur la commune de Saint-Martin-d'Hères, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 24 avril 2017 au vendredi 12 mai 2017 inclus, à une enquête parcelaire en vue de délimiter exactement les terrains qui sont grevés d'une servitude d'utilité publique.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/04/2017 et Gabriel ULLMANNE DAUPHINE LIBRE a été constitué par actions simplifiées / SAS présentant les caractéristiques suivantes:

Fonds de commerce

AVIS

Par acte SSP en date du 06/04/2017, enregistré au service des Impôts des entreprises de Grenoble, le 11/04/2017, bordereau n° 2017/001, sous n° 8, ext 1941.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

COMMUNE DE LA GRAVE - LA MEJÈRE

Avis d'appel public à la concurrence

Maître - RD 1001 - 05200 LA GRAVE - Tél : 04 76 79 80 89. Objet : alimentation en eau potable du quartier du Cern du Cern sur la commune de la Grave 05200.

COMMUNE DE DOMARIN

REPRÉSENTÉE PAR SARA

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire. Avenue du Bourg - BP 40155 - 38081 Tignes d'Abreuville - Tél : 04 78 42 20 00.

Installations classées

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de YOUREPPE

Par arrêté préfectoral n° DOPF-10-2017-09-08 du 28 mars 2017, la SARL BRIC-OREVON est autorisée à exploiter un centre de tri et de valorisation de déchets sur la commune de YOUREPPE.

Plan local d'urbanisme

COMMUNE DE SAINT-JUST-CHALEYSIN

Avis d'approbation de la modification simplifiée n° 2 du PLU de Saint-Just-Chaleyssin

Par délibération n° 2017-028 du 08 avril 2017, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin a approuvé la modification simplifiée n° 2 du PLU de Saint-Just-Chaleyssin.

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04/04/2017 et Gabriel ULLMANNE DAUPHINE LIBRE a été constitué par actions simplifiées / SAS présentant les caractéristiques suivantes:

Fonds de commerce

AVIS

Par acte SSP en date du 06/04/2017, enregistré au service des Impôts des entreprises de Grenoble, le 11/04/2017, bordereau n° 2017/001, sous n° 8, ext 1941.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

COMMUNE DE LA GRAVE - LA MEJÈRE

Avis d'appel public à la concurrence

Maître - RD 1001 - 05200 LA GRAVE - Tél : 04 76 79 80 89. Objet : alimentation en eau potable du quartier du Cern du Cern sur la commune de la Grave 05200.

COMMUNE DE DOMARIN

REPRÉSENTÉE PAR SARA

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Maire. Avenue du Bourg - BP 40155 - 38081 Tignes d'Abreuville - Tél : 04 78 42 20 00.

AVIS Avis administratifs

PRÉFECTURE DEL'ISÈRE Environnement

L'arrêté préfectoral n° 98-2017-03-21-006 portant autorisation temporaire de prélèvement d'eau usagée agricole a été signé le 21 mars 2017.

Droit de préemption urbain

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

Mise à jour du périmètre de Droit de Préemption Urbain sur la commune de Saint-Martin-d'Hères

Par délibération n° 104/170077 en date du 24 mars 2017, le conseil métropolitain a décidé de modifier le périmètre de Droit de Préemption Urbain existant sur la commune de Saint-Martin-d'Hères.

Enquêtes publiques

Commune de Parménil

Avis de mise à l'Enquête Publique

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de plan local d'urbanisme et de zonage d'aménagement (pour plus de détails, voir l'avis de la commune de Parménil du 2 mars 2017).

Préfecture de l'Isère

COMMUNE DES DEUX ALPES

Direction des relations avec les Collectivités

Bureau du droit des sols et de l'aménagement juridique

Avis d'ouverture d'enquête publique parcelaire préalable à l'extinction d'une servitude d'utilité publique

Extinction de servitude d'aménagement du domaine délaissé. Il sera procédé, sur la commune de Saint-Martin-d'Hères, pendant 19 jours consécutifs, du lundi 24 avril 2017 au vendredi 12 mai 2017 inclus, à une enquête parcelaire en vue de délimiter exactement les terrains qui sont grevés d'une servitude d'utilité publique.

Plan local d'urbanisme

Par délibération n° 2017-028 du 08 avril 2017, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-Chaleyssin a approuvé la modification simplifiée n° 2 du PLU de Saint-Just-Chaleyssin.

Catherine Vidal Directrice Antennes Lignes Portables : 06 22 57 23 93 catherine.vidal@ledauphine.com

Lyrine WARAUX Portables : 06 22 57 23 72 lyrine.warau@ledauphine.com

CRETS EN BELLEDONNE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jean-Luc MAFFET - MAIRE. PLACE DE LA MARINE - SAINT PIERRE D'ALLEVAUD 38300 CRETS EN BELLEDONNE. Type de marché : travaux publics.

VILLE D'ÉCHIROLLES

Avis d'appel public à la concurrence

M. Remy SULLI - Maire. 1, place des Cinq Fontaines - BP 248 - 38433 ECH-IROLLES. Type de marché : Travaux publics.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISÈRE REPRÉSENTÉE PAR SARA

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Président. Avenue du Bourg - BP 40155 - 38081 Tignes d'Abreuville - Tél : 04 78 42 20 00. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION PORTE DE L'ISÈRE REPRÉSENTÉE PAR SARA

Avis d'appel public à la concurrence

M. le Président. Avenue du Bourg - BP 40155 - 38081 Tignes d'Abreuville - Tél : 04 78 42 20 00. Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.



www.marchespublics.ledauphine-legalis.com

le dauphiné

VIES DES SOCIÉTÉS

Dissolutions

SCI LAB EXPANSION

Société civile immobilière au capital de 3 049 euros
Siège social : Le Village, 39122 Cour Et Buis
RCS Villeurbanne n°391 453 644

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 Mars 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 17 avril 2017 et sa mise en liquidation amiable.

Pour avis

81388900

Convocations

MEMSCAP

Société anonyme au capital de 1 782 171,50 €
Siège social : Parc Activilage des Fontaines
Barnin, 38928 Croles Cedex
414 585 341 R.C.S. Grenoble

Avis de convocation

Mmes et MM, les actionnaires de la société MEMSCAP sont convoqués en assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire le 23 mai 2017 à 18 heures, dans les locaux de la société, via à Barnin (38100), Parc Activilage des Fontaines, à l'effet de débiter sur l'ordre du jour et les résolutions suivantes.

des sociétés de son groupe adhérents d'un plan d'épargne dans les conditions des articles L.2332-15 et suivants du Code du travail et L.228-136-1 du Code de commerce;

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Modalités de participation à l'assemblée générale

Conformément à l'article R.228-95 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par inscription en copie des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire mandaté pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce, ou des titres par mandat précédant l'assemblée à zéro heures, heures de Paris, (J-2) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société (ou de son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par les intermédiaires financiers est constatée par une attestation de participation délivrée par ces derniers, en même temps que la procuration de vote.

de la convocation de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'intermédiaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Les actionnaires désirant assister personnellement à cette assemblée devront en faire la demande en retournant leur formulaire de vote soit adressé au siège social de la société, soit par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

Le présent avis de convocation est adressé par voie électronique à l'adresse suivante: www.memscap.com, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formalités d'ordre de la société, et non pour la nomination des administrateurs.

avec balcon, 14 de 84 m², lot 44 - UC n° 2746 - Classe Energie : E. Charges copropriété: 140 €/mois - Taxe foncière: 1 150 €/an. Prix localitaire de SCI HABITAT RHONE - ALPES dans le département de l'Isère: 99 100 € (C) Box disponible: 6 000 €

(1) hors frais de notaire et bancaires

Comptabilité en cours de constitution

Régime de TVA déductible

Renouvellement et ventes: S'OPPOSE SUI - CIE VENTES

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Statut fiscal: 140 29 99 02 12 - septembre 2017

Public notices for 'CANTIERE' and 'WARLUX' with contact information.

At l'issue de cette enquête, il sera pris un arrêté préfectoral par le préfet de l'Isère, portant autorisation ou refus, ou l'un ou l'autre de ces deux acquiescements, au titre de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

M. Gabriel ULLMANN, docteur ingénieur, expert judiciaire en environnement, a été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. A cet effet, un maître pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants:

- en mairie de Sassenage, le mercredi 10 mai 2017 de 9 h à 12 h - en mairie de Sassenage, le vendredi 19 mai 2017, de 11 h 30 à 14 h 30 - en mairie de Fontaine, le lundi 22 mai 2017, de 16 h à 18 h - en mairie de Fontaine, le mercredi 24 mai 2017, de 10 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Fontaine et de Sassenage, aux jours et heures d'ouverture de chaque matin 10h, des copies gratuites de la déclaration d'utilité publique des plans de dossier de l'enquête en version papier, ainsi qu'un version numérique sur un poste informatique dédié à la disposition du public, siège de l'enquête.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à la disposition du public selon les mêmes modalités:

- l'étude d'impact se rapportant au projet - l'avis du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, accompagnant l'autorisation - l'avis de la commission locale de l'eau de SAGE de Druy-Romanche - l'avis du conseil municipal de la commune de Fontaine - le registre d'enquête ou chacun peut consulter ses observations.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Fontaine, siège de l'enquête ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante: enquête-zap@vercorsvillefontaine.fr

Avant le début des travaux de construction, l'Agence d'Etat des Travaux de l'Isère (AETI) a été désignée commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. A cet effet, un maître pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants:

- en mairie de Fontaine, le mercredi 10 mai 2017 de 9 h à 12 h - en mairie de Fontaine, le vendredi 19 mai 2017, de 11 h 30 à 14 h 30 - en mairie de Fontaine, le lundi 22 mai 2017, de 16 h à 18 h - en mairie de Fontaine, le mercredi 24 mai 2017, de 10 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Fontaine et de Sassenage, aux jours et heures d'ouverture de chaque matin 10h, des copies gratuites de la déclaration d'utilité publique des plans de dossier de l'enquête en version papier, ainsi qu'un version numérique sur un poste informatique dédié à la disposition du public, siège de l'enquête.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à la disposition du public selon les mêmes modalités:

- l'étude d'impact se rapportant au projet - l'avis du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, accompagnant l'autorisation - l'avis de la commission locale de l'eau de SAGE de Druy-Romanche - l'avis du conseil municipal de la commune de Fontaine - le registre d'enquête ou chacun peut consulter ses observations.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Fontaine, siège de l'enquête ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante: enquête-zap@vercorsvillefontaine.fr

Avant le début des travaux de construction, l'Agence d'Etat des Travaux de l'Isère (AETI) a été désignée commissaire enquêteur pour conduire cette enquête. A cet effet, un maître pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants:

- en mairie de Fontaine, le mercredi 10 mai 2017 de 9 h à 12 h - en mairie de Fontaine, le vendredi 19 mai 2017, de 11 h 30 à 14 h 30 - en mairie de Fontaine, le lundi 22 mai 2017, de 16 h à 18 h - en mairie de Fontaine, le mercredi 24 mai 2017, de 10 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairie de Fontaine et de Sassenage, aux jours et heures d'ouverture de chaque matin 10h, des copies gratuites de la déclaration d'utilité publique des plans de dossier de l'enquête en version papier, ainsi qu'un version numérique sur un poste informatique dédié à la disposition du public, siège de l'enquête.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à la disposition du public selon les mêmes modalités:

- l'étude d'impact se rapportant au projet - l'avis du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale, accompagnant l'autorisation - l'avis de la commission locale de l'eau de SAGE de Druy-Romanche - l'avis du conseil municipal de la commune de Fontaine - le registre d'enquête ou chacun peut consulter ses observations.